LOT N°10 – PLOMBERIE - VMC

I - GENERALITES

10-1 PRESENTATION DU PROJET

Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment de type industriel en extension d'un bâtiment déjà existant, et en la réalisation de travauxde rénovation dans les bâtiments existants.
L'entrepreneur du présent lot aura parfaitement pris connaissance des lieux .

10.2 OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet la réalisation des travaux de « PLOMBERIE SANITAIRE

10-3 REGLEMENTATION

L'installation doit répondre aux différents textes réglementaires en vigueur et plus particulièrement:
Circulaire du 9.08.78: Règlement sanitaire départemental
D.T.U. 60.1 à 33: Travaux de plomberie sanitaire
D.T.U. 60.11 : Règles de calculs
Règles professionnelles (UCH 24/79): Canalisations d'eau à l'intérieur des bâtiments
Arrêté du 23.06.78 article 36: Distribution eau chaude sanitaire
Arrêté du 6.10.78: Isolement acoustique bâtiments d'habitation
Arrêté du 24.03.82: Dispositions relatives à l'aération des logements
D.T.U. 68.2: Ventilation mécanique
Décret du 14.11.88: Protection des travailleurs
Arrêté du 23.11.92: Attestation de conformité
Norme C 15.100: Installations première catégorie
D.T.U. 70.1 : Installations habitations.

II - PRESCRIPTIONS GENERALES

10-4 DESCRIPTION GENERALE

Les installations de « plomberie sanitaire» comprennent essentiellement:

- les appareils sanitaires et robinetterie
- la distribution générale d'eau froide
- la production d'eau chaude sanitaire
- les distributions intérieures eau froide et chaude
- les évacuations d'eaux usées et eaux vannes

10-5 APPAREILS SANITAIRES

- L'installation comprend l'ensemble des appareils représentés sur les plans Architecte, :

10-6 DISTRIBUTION GENERALE D'EAU FROIDE

Elle s'entend depuis le point de distribution situé dans le regard de comptage sur le parking, jusqu'au point de distribution du bâtiment créé.

- la vanne d'arrêt générale après compteur avec purge, détendeur, clapet antipollution
- le réseau enterré (PEHD prévu au lot GO)
- les liaisons horizontales dans les locaux

10-7 PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Les besoins en eau chaude de l'ensemble des sanitaires sera assurés par un ballon de 15 litres instantanné à réchauffage électrique dont la fourniture, la mis en œuvre et les raccordements incombent au présent lot et qui auront les caractéristiques suivantes :
- cuve en acier avec revêtement émaillé avec durée de garantie de 10 ans au minimum,
- jaquette isolante classée M0 au feu, avec finition par tôle laquée,
- montage vertical avec accrochage au mur.
- résistance en steatique régulée par thermostat bibulbe,

Le ballon sera équipé, au titre du présent lot, d'un groupe de sécurité monté sur l'alimentation eau froide et comprenant : un robinet d'arrêt, une vanne de vidange et une soupape de sécurité.
Les évacuations de la vidange et de la soupape de sécurité seront collectées par une canalisation en PVC chaleur, qui se raccordera sur le réseau EU le plus proche à charge du présent lot.
Le départ du ballon sera équipé d'un mitigeur thermostatique préparant l'eau à 35°C.
Le raccordement électrique des ballons se fera par le titulaire du présent lot, à partir de l'attente laissée à proximité par le titulaire du lot " 13 ELECTRICITE ".

Dans le cadre du présent lot, il sera prévu pour le ballon, la mise en place d'un boîtier regroupant un sectionneur et un disjoncteur différentiel de protection (30 mA).

Localisation :
EXTENSION:
Local sanitaire

10-8 DISTRIBUTIONS D'EAUX INTERIEURES

Les distributions d'eau froide et chaude sont réalisées jusqu'aux différents appareils
Distribution selon les cas:

- Encastré en dalle béton
- Encastrée dans cloisons et doublages
- En plinthe

Localisation :
EXTENSION:
Local sanitaire

10-9 EVACUATIONS D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

Elles comprennent donc:
Petites évacuations:
Les collecteurs d'appareils d'allure horizontale entre siphons et attentes sont réalisés en tubes PVC série EU.
Les diamètres intérieurs des canalisations, les groupements d'appareils, doivent respecter les prescriptions du D.T.U. 60.11 articles 3.21 et 3.22.

III - MATERIAUX ET MISE EN OEUVRE

10-10 APPAREILS SANITAIRES

Conformes aux normes françaises correspondantes, aptitude à l'emploi, matériau utilisé.

- Robinetterie sanitaire:

Conforme à la norme NF P 18.201 avec label de qualité NF. Corps laiton, finition chromée. Poignées laiton chromées. Mécanisme de commande type « hors d'eau » avec joints toriques d'étanchéité avec levier métallique MT. Cartouche à 2 disques céramiques. Régulateur de jet type aérateur chromé.
Garantie: 5 ans (réf. ORAS type « SAFIRA »).
Bondes laiton chromé avec joint caoutchouc d'étanchéité, clapet de bonde inox. Siphons hostaform type bouteille à culot démontable. Garde d'eau minimum de 50 mm.
Les différentes robinetteries doivent pouvoir justifier du classement de performance « EPEBAT ».
Lavabo sur colonne
Porcelaine vitrifiée blanche, norme NF D 1 1.101.
Coloris blanc
Dimensions: 56.5 x 42.5. Trop plein.
Robinetterie de lavabo
Robinetterie mitigeuse monotrou chromée, bec sailli de 130 mm. Tirette de vidage laiton
Cuvette WC
Cuvette en porcelaine vitrifiée blanche, sortie arrière orientable.
Fixation au sol par vis cache-têtes chromées.
Réservoir de chasse bas adaptable attenant en porcelaine vitrifiée blanche, mécanisme de chasse plastique
Abattant fermé, double, type robuste

Localisation :
EXTENSION:
Local sanitaire

VI - COORDINATION

L'entreprise doit fournir aux autres lots et en temps utile, tous les renseignements pour que soient normalement exécutés les travaux ressortant de ces corps d'état.